

Jeudi 1^{er} juin 2023

Élargissement de l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Châteauroux Métropole propose aux habitants de l'Agglomération **une aide financière de 200 euros pour tout achat d'un vélo neuf à assistance électrique** dans la limite de deux aides par foyer et sans conditions de ressources.

En raison de **l'évolution des moyens** permettant la conversion d'un vélo classique en vélo à assistance électrique et dans un souci de développement durable, le conseil communautaire du 16 mai 2023 a adopté **l'élargissement de cette aide financière au kit de conversion dans la limite de 100 euros** par dispositif et pour tout achat à partir du 1^{er} juin 2023.

Pour les personnes résidant dans les communes de l'Agglomération Châteauroux Métropole, elles doivent effectuer les demandes d'aides directement sur le site de Châteauroux Métropole dans la rubrique « Mes démarches en ligne ». **Les conditions d'octroi et les pièces à fournir restent inchangées.**

Depuis sa création, ce dispositif a permis d'aider **1 200 personnes** pour un montant de **240 000 euros**.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service déplacements de Châteauroux Métropole au 02 54 08 34 68 ou par mail à deplacements@chateauroux-metropole.fr

CONTACT PRESSE

Guillaume Raymond
guillaume.raymond@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 34 56

www.chateauroux-metropole.fr